



Le Secrétaire Général de la FFR,

Mesdames, Messieurs les Présidents de clubs

Marcoussis, le 14 septembre 2018

Par courriel

OBJET : Modifications du barème disciplinaire

Mesdames, Messieurs les Présidents de clubs,

A la demande de World Rugby, le Comité Directeur de la FFR, lors de la réunion du 28 juin dernier, a adopté les modifications du barème disciplinaire figurant à l'article 510 des Règlements Généraux de la FFR. Ce barème, que vous trouverez en pièce-jointe, comporte de nouvelles infractions et des ajustements quant au quantum de certaines sanctions.

De plus, les directives de World Rugby ont imposé que le règlement disciplinaire prévoit d'entrer au degré médian de l'échelle de gravité pour tout acte de jeu déloyal ayant entraîné un coup à la tête (brutalités et jeu dangereux). Cette mesure s'inscrit dans une volonté partagée des instances dirigeantes du rugby mondial de protéger la santé des joueurs et de lutter contre les atteintes portées à leur intégrité physique.

A toutes fins utiles, je me permets de vous préciser, également, que désormais, « *une semaine de suspension, allant du lundi inclus au dimanche inclus, n'est comptabilisée aux fins d'application de la sanction, que si elle comporte au moins une rencontre à laquelle le licencié concerné est susceptible de participer.* » Cette modification de l'article 40 du règlement disciplinaire de la FFR, conforme au principe d'universalité du rugby, permet ainsi de garantir l'équité sportive entre tous les licenciés et de s'assurer que les auteurs d'infraction(s) ne puissent effectivement pas échapper aux conséquences de leurs actes en purgeant leur sanction pendant une période sans match.

Je vous remercie de transmettre ces informations à toutes les personnes concernées autour de vous dont, en particulier, les joueurs et les entraîneurs.

Sachant pouvoir compter sur votre compréhension et votre pleine collaboration, je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs les Présidents de clubs, l'expression de mes salutations sportives.

Christian DULLIN

Pièce-jointe : Article 510 des Règlements Généraux de la FFR

F É D É R A T I O N F R A N Ç A I S E D E R U G B Y

Siège social : 3-5 rue Jean de Montaigu - 91463 Marcoussis cedex - Tel : 01 69 63 64 65 - Fax : 01 69 63 67 57 - www.ffr.fr
Association loi 1901 reconnue d'utilité publique en date du 27 novembre 1922 - Siret 78440581300089 - CODE APE 9319Z - TVA FR 70784405813

2^{ème} PARTIE : LES BARÈMES DISCIPLINAIRES

ARTICLE 510 – TABLEAU DES INFRACTIONS ET SANCTIONS SPORTIVES

INFRACTIONS	<u>Echelle de gravité</u> Degré inférieur (DI) Degré moyen (DM) Degré supérieur (DS)	SANCTION MAXIMALE ENCOURUE
<p>Pour tout acte constitutif d'une infraction visée ci-dessous qui aurait pu causer ou a causé des conséquences graves pour la santé de la victime, la sanction encourue peut aller jusqu'à la radiation, nonobstant les sanctions indiquées ci-dessous.</p>		
1 – ACTIONS CONTRE UN OFFICIEL DE MATCH (arbitre(s), juge(s) de touche, délégué(s), représentant fédéral...) :		
Non-protection d'un officiel de match	DI : 3 semaines DM : 6 semaines DS : 9 semaines	26 semaines
Incorrection vis-à-vis d'un officiel de match	DI : 3 semaines DM : 6 semaines DS : 9 semaines	26 semaines
Manquer de respect envers l'autorité d'un officiel de match	DI : 2 semaines DM : 4 semaines DS : 6 semaines	52 semaines
Agression verbale à l'encontre d'un officiel de match (inclut, sans s'y limiter, toute agression verbale basée sur la religion, la couleur, la nationalité, l'origine ethnique et l'orientation sexuelle)	DI : 6 semaines DM : 12 semaines DS : 18 semaines	52 semaines
Acte(s) ou parole(s) menaçante(s) envers un officiel de match	DI : 12 semaines DM : 24 semaines DS : 48 semaines	260 semaines
Contact physique avec un officiel de match dans le cours du jeu	DI : 6 semaines DM : 12 semaines DS : 18 semaines	52 semaines
Agression physique sur un officiel de match (coup(s) ou tentative de coup(s), bousculade volontaire, jet(s) d'objet(s), crachat, etc)	DI : 24 semaines DM : 48 semaines DS : 96 semaines	radiation
2 – INDISCIPLINE* :		
Cumul de deux cartons jaunes lors du même match ou lors de matches différents au cours d'une période inférieure ou égale à 60 jours	1 semaine de compétition	
Contestation des décisions prises par les officiels de match	1 semaine de compétition	
Fautes contre l'esprit du jeu	1 semaine de compétition	
Nervosité	1 semaine de compétition	
3 – JEU DANGEREUX : <i>N.B. : pour tout acte de jeu déloyal entraînant un coup à la tête, le point d'entrée retenu correspond au minimum au degré moyen de l'échelle de gravité.</i>		
Plaquer un adversaire par anticipation, à retardement ou d'une manière dangereuse (plaquer dangereusement comprend, entre autres, plaquer ou tenter de plaquer un adversaire au-dessus de la lignes des épaules, même si le plaquage a débuté au-dessous de la ligne des épaules)	DI : 2 semaines DM : 6 semaines DS : 10 semaines	52 semaines
Plaquer un adversaire qui n'est pas en possession du ballon	DI : 2 semaines DM : 6 semaines DS : 10 semaines	52 semaines

INFRACTIONS	Echelle de gravité Degré inférieur (DI) Degré moyen (DM) Degré supérieur (DS)	SANCTION MAXIMALE ENCOURUE
Soulever un adversaire du sol et le laisser tomber ou le pousser vers le sol, de telle sorte que sa tête et/ou le haut de son corps heurte le sol	DI : 6 semaines DM : 10 semaines DS : 14 semaines	52 semaines
Plaquer, charger, tirer , pousser ou saisir un adversaire dont les pieds ne touchent pas le sol	DI : 4 semaines DM : 8 semaines DS : 12 semaines	52 semaines
Tenir, pousser, faire une charge ou une obstruction sur un adversaire qui n'est pas en possession du ballon par un joueur qui n'est pas en possession du ballon (sauf dans une mêlée ordonnée, un ruck ou un maul)	DI : 2 semaines DM : 4 semaines DS : 6 semaines	52 semaines
Charger ou faire tomber un adversaire porteur du ballon sans tenter de saisir ce joueur.	DI : 2 semaines DM : 6 semaines DS : 10 semaines	52 semaines
Charger ou faire une obstruction sur un joueur qui vient de botter le ballon.	DI : 2 semaines DM : 6 semaines DS : 10 semaines	52 semaines
Jeu dangereux dans une mêlée ordonnée : i. Première ligne se formant à distance de la première ligne adverse et chargeant sur celle-ci. ii. Joueur de première ligne tirant sur un adversaire. iii. Joueur de première ligne soulevant intentionnellement un adversaire de sorte que ses pieds ne touchent plus le sol ou le faisant sortir de force de la mêlée par un mouvement ascendant. iv. Joueur de première ligne écrasant intentionnellement une mêlée.	DI : 2 semaines DM : 4 semaines DS : 8 semaines	52 semaines
Jeu dangereux dans le cadre d'un ruck ou d'un maul : i. Joueur chargeant dans un ruck ou un maul (une charge comprend tout contact effectué sans se lier à un autre joueur dans le ruck ou le maul).	DI : 2 semaines DM : 6 semaines DS : 10 semaines	52 semaines
Jeu dangereux dans le cadre d'un ruck ou d'un maul : ii. Joueur entrant en contact avec un adversaire au-dessus de la ligne des épaules. iii. Joueur écrasant intentionnellement un ruck ou un maul.	DI : 2 semaines DM : 4 semaines DS : 8 semaines	52 semaines
Tout autre acte de jeu dangereux	DI : 2 semaines DM : 6 semaines DS : 10 semaines	52 semaines
4 – BRUTALITES : <i>N.B. : pour tout acte de jeu déloyal entraînant un coup à la tête, le point d'entrée retenu correspond au minimum au degré moyen de l'échelle de gravité.</i>		
Croc-en-jambe	DI : 2 semaines DM : 4 semaines DS : 8 semaines	52 semaines
Donner un coup de poing ou frapper avec la main ou le bras (y compris un plaquage « cravate »)	DI : 2 semaines DM : 6 semaines DS : 10 semaines	52 semaines
Frapper avec le coude	DI : 2 semaines DM : 6 semaines DS : 10 semaines	52 semaines
Frapper avec l'épaule	DI : 2 semaines DM : 6 semaines DS : 10 semaines	52 semaines
Coup de pied	DI : 4 semaines DM : 8 semaines DS : 12 semaines	52 semaines

INFRACTIONS	<u>Echelle de gravité</u> Degré inférieur (DI) Degré moyen (DM) Degré supérieur (DS)	SANCTION MAXIMALE ENCOURUE
Frapper avec le genou	DI : 4 semaines DM : 8 semaines DS : 12 semaines	52 semaines
Frapper avec la tête	DI : 6 semaines DM : 10 semaines DS : 16 semaines	104 semaines
Marcher ou piétiner sur quelqu'un	DI : 2 semaines DM : 6 semaines DS : 12 semaines	52 semaines
Contact avec la zone oculaire (la zone oculaire comprend tout ce qui est à proximité immédiate de l'œil)	DI : 4 semaines DM : 8 semaines DS : 12 semaines	52 semaines
Contact imprudent avec l'œil ou les yeux (l'œil comprend tous les tissus y compris les paupières et les éléments couvrant la cavité orbitaire)	DI : 6 semaines DM : 12 semaines DS : 18 semaines	208 semaines
Contact intentionnel avec l'œil ou les yeux (l'œil comprend tous les tissus y compris les paupières et les éléments couvrant la cavité orbitaire)	DI : 12 semaines DM : 18 semaines DS : 24 semaines	208 semaines
Morsure	DI : 12 semaines DM : 18 semaines DS : 24 semaines	208 semaines
Saisir, tordre ou presser les parties génitales et/ou la poitrine dans le cas des joueuses	DI : 12 semaines DM : 18 semaines DS : 24 semaines	208 semaines
Cracher sur quelqu'un	DI : 4 semaines DM : 8 semaines DS : 12 semaines	52 semaines
Tirer ou se saisir des cheveux	DI : 2 semaines DM : 4 semaines DS : 6 semaines	52 semaines
Tout autre acte de brutalité contraire à l'esprit sportif	DI : 4 semaines DM : 8 semaines DS : 12 semaines	52 semaines
5 – INFRACTIONS VERBALES ET PROVOCATIONS :		
Insulte(s), injure(s)	DI : 4 semaines DM : 8 semaines DS : 16 semaines	52 semaines
Agression verbale (inclut, sans s'y limiter, toute agression verbale basée sur la religion, la couleur, la nationalité, l'origine ethnique et l'orientation sexuelle)	DI : 6 semaines DM : 12 semaines DS : 18 semaines	52 semaines
Geste(s) provocateur(s) et/ou insultant(s)	DI : 3 semaines DM : 6 semaines DS : 12 semaines	52 semaines

INFRACTIONS	Echelle de gravité Degré inférieur (DI) Degré moyen (DM) Degré supérieur (DS)	SANCTION MAXIMALE ENCOURUE
Comportement(s) et/ou acte(s) répréhensible(s) d'une personne inscrite sur la feuille de match en dehors de l'enceinte de jeu.	DI : 12 semaines DM : 24 semaines DS : 48 semaines	radiation
6 – NON RESPECT DES OBLIGATIONS DE FONCTION :		
Faute volontaire d'un joueur dans sa fonction de juge de touche**	DI : 4 semaines DM : 8 semaines DS : 16 semaines	52 semaines
Manquement(s) aux devoirs de Capitaine	DI : 3 semaines DM : 6 semaines DS : 12 semaines	52 semaines
Comportement(s) et/ou acte(s) répréhensible(s) d'une personne admise sur le banc de touche	DI : 8 semaines DM : 16 semaines DS : 32 semaines	radiation
7 – FRAUDES DIVERSES :		
Participation ou tentative de participation irrégulière d'un licencié à une rencontre (licencié sous une fausse identité, licencié sous le coup d'une suspension...), manœuvres telles que falsification de carte de qualification...		radiation du (des) licencié(s) reconnu(s) responsable(s) radiation de l'association reconnue responsable et/ou sanction financière d'un montant de 30 000 €
8 – ATTEINTES A L'INTERET SUPERIEUR DU RUGBY :		
Tout manquement à l'honneur ou à la probité, toute conduite violente ou tenue de propos injurieux ou diffamatoires par un licencié, à l'égard d'un autre, dirigeant ou non, tout non-respect du devoir de réserve, ainsi que toute violation délibérée des règlements fédéraux ou comportement de nature à porter atteinte à l'image, la réputation ou les intérêts du Rugby ou de la Fédération, toute atteinte à l'éthique et à la déontologie sportives.		radiation du (des) licencié(s) reconnu(s) responsable(s) radiation de l'association reconnue responsable et/ou sanction financière d'un montant de 30 000 €
EXCLUSIONS ET CONSEQUENCES SPORTIVES AUTOMATIQUES :		
<p>Pour toute faute commise entraînant un carton jaune, le joueur concerné est exclu du jeu pour une durée de 10 minutes (5 minutes en « moins de 16 ans », en « moins de 19 ans » et pour toutes les catégories de compétition jouant à XII deux fois 30 minutes).</p> <p>Un carton jaune entraîne une simple inscription au fichier disciplinaire du licencié concerné à compter de la date où s'est déroulée la rencontre. Cette inscription apparaît sur l'espace Oval-e de son club dès le traitement du rapport de l'arbitre par les services fédéraux.</p> <p>Un carton rouge entraîne automatiquement l'ouverture d'une procédure disciplinaire à l'encontre du licencié concerné ainsi que sa suspension à titre conservatoire jusqu'à la date de notification de la décision de l'organisme disciplinaire à son égard (sauf carton rouge pour indiscipline ou cumul de deux cartons jaunes).</p> <p>* Un licencié recevant un carton rouge au motif d'indiscipline ou cumulant deux cartons jaunes reçus lors du même match ou lors de matchs différents au cours d'une période inférieure ou égale à 60 jours, est automatiquement suspendu pour la semaine de compétition suivante (les 2 semaines de compétition suivantes en cas de récidive). Une semaine de compétition désigne une période allant du lundi inclus au dimanche inclus comportant au moins une rencontre officielle organisée par la F.F.R. ou un organisme régional et à laquelle le licencié concerné est susceptible de participer.</p> <p>Les Présidents de clubs sont responsables de la comptabilité des cartons jaunes et rouges infligés à leurs licenciés. Ils doivent ainsi gérer a priori la suspension de leurs joueurs et entraîneurs sous peine de sanctions visant les qualifications (sans pouvoir, le cas échéant, se prévaloir de l'absence éventuelle d'informations sur le logiciel Oval-e).</p> <p>** JOUEUR EXCLU DANS SA FONCTION DE JUGE DE TOUCHE :</p> <p>Tout joueur exclu par l'arbitre dans sa fonction de juge de touche pour une faute volontaire devra être remplacé par un joueur de champ de son équipe. Celui-ci ne pouvant être substitué, l'équipe jouera avec un effectif réduit d'autant.</p>		